

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 25/11/2022

VOI.22.00.A02991

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE CHARLES NODIER

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 2ème partie, signalisation de danger
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu l'avis favorable du CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS
Vu la demande de l'entreprise CLAUDE COUVERTURE
Considérant que des travaux urgents de réparation d'une fuite d'eau sur toiture rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 01/12/2022 RUE CHARLES NODIER

ARRÊTE

Article 1 : Le 01/12/2022, la circulation est interdite sur la voie de gauche de 9h30 à 11h30, RUE CHARLES NODIER, au droit des n°2 et 4, sur 30 mètres.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 25 NOV. 2022

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



Faint header text at the top of the page, possibly containing a title or reference number.

Second line of faint text, appearing to be a subtitle or introductory sentence.



Third line of faint text, possibly a date or a specific identifier.

A large block of very faint, illegible text, likely the main body of the document.

Fourth line of faint text, possibly a section header or a key point.

Fifth line of faint text, continuing the main body of the document.

Sixth line of faint text, possibly a list or a set of instructions.

Seventh line of faint text, continuing the main body of the document.

A short, distinct line of faint text, possibly a signature or a reference.